



Réponse du Groupe de travail de la culture maraîchère en serre des Producteurs de fruits et légumes du Canada à la consultation prébudgétaire en vue du budget 2025

Le secteur des cultures maraîchères en serre est représenté à l'échelle nationale par ses membres au sein des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC). Les membres du Groupe de travail des cultures maraîchères en serre (GTCMS) des PFLC représentent les producteurs de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario, du Québec et de la région de l'Atlantique.

Nous travaillons en étroite collaboration avec un éventail de parties prenantes et de partenaires gouvernementaux afin d'éclairer les décisions politiques et réglementaires, de soutenir la rentabilité et la durabilité du secteur, de maintenir et d'améliorer l'accès au marché et la commercialisation, et de garantir un secteur innovant et compétitif doté d'un programme de croissance solide.

2 AOÛT 2024

Contenu

Résumé des recommandations	2
Recommandation 1 : Allègement des émissions de carbone et soutien réglementaire aux producteurs en serre	2
Recommandation 2 : Investir les recettes de la tarification du carbone dans l'agriculture de serre.....	2
Recommandation 3 : Élaborer un programme national d'atténuation des risques pour les producteurs en serre canadiens	2
Recommandation 4 : Augmenter les ressources dédiées à l'élargissement des débouchés commerciaux	2
Préambule	3
Introduction.....	3
Chefs de file en matière de durabilité agricole.....	3
Réseau canadien d'excellence en serriculture	3
Recommandations.....	4
Recommandation 1 : Allègement des émissions de carbone et soutien réglementaire aux producteurs en serre	4
Recommandation 2 : Investir les recettes de la tarification du carbone dans l'agriculture de serre.....	5
Recommandation 3 : Élaborer un programme national d'atténuation des risques pour les producteurs en serre canadiens	6
Recommandation 4 : Augmenter les ressources dédiées à l'élargissement des débouchés commerciaux	7

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : Allègement de la tarification du carbone et soutien réglementaire pour les producteurs en serre

Allègement de la tarification du carbone pour tous les types de carburant, toutes les activités agricoles et toutes les machines utilisées dans l'agriculture moderne au Canada. [Projet de loi C-234 modifiant la TPCGES ; mise en œuvre de l'ARC].

Recommandation 2 : Investir les recettes de la tarification du carbone dans l'agriculture maraîchère en serre

2.1 Investir dans les infrastructures essentielles nécessaires à l'agriculture maraîchère en serre. [Finances, ECCC, AAC, ISDE, RNCAN]

2.2 Élaborer un nouveau programme national axé sur l'agriculture maraîchère en serre, inspiré de l'Initiative Accélérateur net zéro de l'ISDE, qui soutiendrait la recherche transformatrice, l'innovation et la technologie, les voies de réduction des émissions et les projets de décarbonisation dans le secteur de la culture maraîchère en serre, avec des stratégies d'adoption à la ferme, des services de vulgarisation et des services consultatifs disponibles pour assurer la transition et demeurer compétitif. [Finances, ECCC, AAC, ISDE, RNCAN]

Recommandation 3 : Élaborer un programme national d'atténuation des risques pour les producteurs de cultures maraîchères en serre canadiens

Élaborer un programme de préparation aux ravageurs et aux maladies des plantes complémentaire aux programmes existants de gestion des risques de l'entreprise (GRE) d'AAC afin de gérer les risques ciblés et imprévus, d'encourager le signalement précoce des ravageurs au moyen d'une indemnisation prévisible et de garantir l'efficacité des activités d'intervention d'urgence, y compris la destruction et l'élimination des récoltes. [AAC, ACIA].

Recommandation 4 : Augmenter les ressources dédiées à l'élargissement des débouchés commerciaux

Renforcer la politique commerciale et l'harmonisation réglementaire afin de disposer d'un accès au marché et de soutenir la croissance et la compétitivité des exportations canadiennes de cultures maraîchères en serre. [AAC, ACIA].

Préambule

Le GTCMS apprécie l'opportunité de fournir des recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes afin d'éclairer le budget fédéral de 2025. Le gouvernement du Canada a l'occasion d'aider à stimuler davantage le potentiel économique de notre secteur grâce à des investissements clés et à la suppression des obstacles réglementaires.

Introduction

Le Canada est le chef de file nord-américain de la production de fruits et légumes en serre.

Le secteur canadien des fruits et légumes en serre contribue plus de 4 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Avec plus de 2,5 milliards de dollars de ventes à la ferme, environ 1,4 milliard de dollars d'exportations en 2022 et un total estimé de 30 500 emplois soutenus tout au long de la chaîne d'approvisionnement, le secteur est une puissance agricole et un chef de file des produits de cultures maraîchères en serre en Amérique du Nord.

Les 892 serres de fruits et légumes du Canada produisent principalement des tomates, des poivrons et des concombres. D'importantes opportunités de croissance sont attendues de l'augmentation des investissements dans la production éclairée tout au long de l'année et de l'élargissement de l'offre de cultures/variétés, des opportunités nouvelles et élargies sur les marchés d'exportation, de l'automatisation sur le lieu de travail et du développement d'une main-d'œuvre qualifiée et adaptable, prête à atténuer les risques associés aux menaces émergentes ou à la perturbation du marché.

Chefs de file en matière de durabilité agricole

En tant que chefs de file mondiaux de l'agriculture durable, les producteurs de culture maraîchère en serre sont dédiés à l'excellence et sont connus pour leur adoption précoce des nouvelles technologies et des pratiques durables.

Le succès des producteurs de la culture maraîchère en serre canadienne est dû aux investissements réalisés dans leur technologie de culture contrôlée, la robotique et l'automatisation, les systèmes hydroponiques/systèmes de recirculation en circuit fermé, et les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) avec des mesures préventives de biosécurité, des luttés biologiques et des insectes bénéfiques. Ces approches confèrent une série d'avantages environnementaux incluant l'efficacité énergétique, la santé et la sécurité des travailleurs, la réduction-réutilisation-recyclage de l'eau d'irrigation et des engrais, et la réduction significative de l'utilisation des pesticides traditionnels.

Réseau canadien d'excellence en serriculture

Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) des Producteurs de fruits et légumes du Canada s'est lancé dans une initiative stratégique, le *Réseau canadien d'excellence en serriculture (RCES)*, qui vise à mobiliser l'expertise, la recherche et l'innovation en reliant les parties prenantes à l'intersection critique de la production alimentaire, de l'énergie et de l'environnement.

Le RCES mettra en valeur le dévouement du secteur des légumes en serre à l'égard du leadership mondial en matière d'agriculture et d'alimentation durables. Il jouera un rôle essentiel en aidant le secteur à contribuer aux objectifs de réduction des émissions de GES fixés par le gouvernement du Canada pour 2030 et à progresser vers la carboneutralité d'ici à 2050.

Recommandations

Recommandation 1 : Allègement de la tarification du carbone et soutien réglementaire pour les producteurs en serre

Allègement de la tarification du carbone pour tous les types de carburant, toutes les activités agricoles et toutes les machines utilisées dans l'agriculture moderne au Canada. [Projet de loi C-234 modifiant la TPCGES ; mise en œuvre de l'ARC].

- Les politiques gouvernementales doivent reconnaître que le dioxyde de carbone supplémentaire, fourni par la combustion de carburants à base de carbone, est un intrant de production essentiel fourni aux cultures agricoles en serre, de même que la chaleur et l'énergie.
- Malgré les exemptions et les remises liées à la tarification du carbone, nous devons souligner à nouveau que les producteurs de cultures maraîchères en serre continuent de payer des coûts de carbone inévitables, importants et croissants qui étouffent l'innovation, déplacent les investissements et les emplois, et entravent la compétitivité mondiale.
- Une exemption ciblée et d'une durée limitée de la tarification du carbone pour certaines utilisations de carburants à la ferme est la bonne approche pour garantir aux Canadiens que la chaîne d'approvisionnement agricole est résiliente, durable et compétitive.
- Pour encourager la capacité de production d'aliments domestiques tout au long de l'année, les politiques énergétiques devraient soutenir les investissements dans la production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE ; alias système de cogénération), par laquelle les producteurs en serre génèrent de l'électricité pour leur culture. Lorsque les politiques des organismes de réglementation de l'énergie le permettent, ces moteurs sont bien placés pour alimenter le réseau afin d'aider à répondre à la demande d'énergie de pointe.
- Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent s'accompagner de mécanismes réglementaires réactifs conçus pour :
 - compenser et stabiliser les coûts croissants de la tarification du carbone pour les producteurs en serre (coût du carbone de 20 % sur le gaz naturel/propane) ;
 - soutenir la croissance du secteur stimulée par la recherche et l'innovation afin d'assurer la transition vers une empreinte carbone faible ;
 - limiter les fuites de carbone¹ et les fuites d'investissement² dans les juridictions voisines qui sont peu exposées à la tarification du carbone.
- Le signal de prix fédéral ne peut pas avoir l'effet escompté lorsque le secteur n'a pas de voie à suivre.

¹ La fuite de carbone se produit par l'importation de produits provenant de juridictions où la tarification du carbone n'est pas en place, ou représente un facteur beaucoup moins important dans leur structure de coûts.

² Il y a fuite d'investissements lorsque des serres appartenant à des entreprises canadiennes sont agrandies aux États-Unis ou au Mexique pour profiter d'incitations économiques et de conditions politiques plus favorables.

Recommandation 2 : Investir les recettes de la tarification du carbone dans l'agriculture maraîchère en serre

2.1 Investir dans les infrastructures critiques nécessaires à l'agriculture maraîchère serre. [Finances, ECCC, AAC, ISDE, RNCan]

- La coordination des investissements fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux dans les infrastructures est essentielle parce qu'elle soutient l'industrie privée et les investissements à la ferme, s'attaque aux goulets d'étranglement cruciaux en matière d'infrastructures et permet d'étendre la superficie des serres et la capacité de la chaîne d'approvisionnement.
- Les transitions vers des alternatives énergétiques et les échéanciers se heurtent à des obstacles importants incluant le manque de technologies disponibles, les limites de l'infrastructure publique actuelle (par exemple, l'eau, les systèmes de traitement des eaux usées, la capacité du réseau de gaz naturel et d'électricité), et/ou l'accessibilité financière (par exemple, le fonds de roulement, le réinvestissement, le taux de rendement des investissements en immobilisations).
- Le secteur de la culture en serre attire un vivier de talents divers incluant des emplois hautement qualifiés. Certaines pénuries de main-d'œuvre peuvent être atténuées par un accès élargi à la connectivité numérique, à l'automatisation avancée et à la robotique. Disposer d'une main-d'œuvre agricole fiable fait partie de l'infrastructure essentielle du Canada et est indispensable au soutien de la sécurité alimentaire, de la stabilité de la chaîne d'approvisionnement et des solutions d'agriculture durable.
- L'adoption réussie de l'agriculture numérique repose sur les engagements des gouvernements en faveur d'une stratégie de gouvernance des données qui soutient l'innovation, remédie aux vulnérabilités en matière de cybersécurité et contribue à créer une ou des plateformes sécurisées pour l'échange de données où les données agricoles sont valorisées et où les droits des producteurs agricoles sont protégés.

2.2 Élaborer un nouveau programme national axé sur l'agriculture maraîchère en serre, inspiré de l'initiative Accélérateur net zéro de l'ISDE, qui soutiendrait la recherche transformatrice, l'innovation et la technologie, les voies de réduction des émissions et les projets de décarbonisation dans le secteur de la culture maraîchère en serre, avec des stratégies d'adoption à la ferme, des services de vulgarisation et des services consultatifs disponibles pour assurer la transition et demeurer compétitif. [Finances, ECCC, AAC, ISDE, RNCan].

- Les coûts croissants directement imposés aux producteurs de cultures maraîchères en serre pour le carbone³ ont été estimés à 29 millions de dollars en 2024 et devraient atteindre 82 à 100 millions de dollars d'ici 2030. Si l'on ajoute à cela une augmentation de 44 % des coûts opérationnels au cours des cinq dernières années⁴, le secteur de la culture en serre n'est plus en mesure de réinvestir.
- Répondre aux besoins et aux possibilités de l'agriculture en serre dans la politique environnementale du gouvernement, en mettant l'accent sur les crédits d'impôt pour l'économie

³ Estimations et analyses du GTCMS des PFLC basées sur la combustion de gaz naturel pour les intrants agricoles : chaleur et dioxyde de carbone.

⁴ Statistique Canada. Tableau 32-10-0025-01 Dépenses de fonctionnement des entreprises de serres spécialisées

propre, l'hydrogène propre, l'adoption de technologies propres, les normes en matière de carburants propres et l'électricité propre par rapport aux grands émetteurs.

- Incitations à la conception et services de conseil pour l'installation d'un éclairage d'appoint, de systèmes d'énergie renouvelable, de récupération de chaleur, de matériaux de vitrage innovants et de flux circulaires de déchets comme les biodigesteurs qui favorisent l'accès au gaz naturel renouvelable (GNR).
- Élaborer des outils de soutien à la prise de décision pour aider les décideurs politiques et les gestionnaires de serres à identifier les solutions énergétiques optimales, y compris les énergies renouvelables (éolienne, solaire), les mélanges d'hydrogène propre utilisant l'infrastructure de gaz naturel existante, et poursuivre l'exploration d'options énergétiques telles que la géothermie, les pompes à chaleur électriques de taille industrielle et les petits réacteurs modulaires (PRM), telles qu'identifiées en partenariat avec les universités, les fournisseurs d'énergie régionaux et les efforts des gouvernements provinciaux.
- Les solutions d'énergie propre doivent être mises à l'essai, validées et démontrées dans les entreprises de serres pour constituer un investissement utile pour les gestionnaires et leurs communautés.
- Les programmes actuels gérés par Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE), Ressources naturelles Canada (RNC), Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC), et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont généralement sursouscrits, et/ou incapables de répondre à l'ampleur des besoins financiers requis pour être efficaces, par exemple le *Programme des technologies propres en agriculture - volet adoption*. Les priorités du programme d'AAC ont permis de soutenir des PGB applicables à d'autres secteurs, par exemple le *Fonds d'action à la ferme pour le climat*, qui met l'accent sur la gestion de l'azote, les cultures de couverture et le pâturage en rotation.

Recommandation 3 : Élaborer un programme national d'atténuation des risques pour les producteurs de cultures maraîchères en serre canadiens

Élaborer un programme de préparation aux ravageurs et aux maladies des plantes complémentaire aux programmes existants de gestion des risques de l'entreprise (GRE) d'AAC afin de gérer les risques ciblés et imprévus, d'encourager le signalement précoce des ravageurs au moyen d'une indemnisation prévisible et de garantir l'efficacité des activités d'intervention d'urgence, y compris la destruction et l'élimination des récoltes. [AAC, ACIA].

- Soutenir l'expansion d'Agri-protection pour inclure les cultures en serre. À l'exception de l'assurance pour l'ensemble de l'entreprise et des options d'assurance très coûteuses du secteur privé (principalement pour la couverture des pertes de l'entreprise, la structure, les chaudières), les producteurs de cultures maraîchères en serre n'ont aucune possibilité de s'assurer contre les épidémies de ravageurs et les pertes de récoltes.
- Sauvegarder les ressources végétales et la sécurité alimentaire du Canada en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies phytosanitaires incluant des mesures préventives de biosécurité à la ferme, des outils de lutte antiparasitaire intégrée, des écrans anti-insectes ou autres obstacles de lutte antiparasitaire.
- Étendre la couverture financière des destructions de cultures - soit comme l'exige l'ACIA pour les ravageurs de quarantaine, soit dans le cadre d'une intervention d'urgence du secteur pour les ravageurs réglementés ne faisant pas l'objet d'une quarantaine, afin d'inciter à la déclaration

précoce des ravageurs avec une réglementation prévisible, de limiter les risques liés aux ravageurs mondiaux émergents, aux ravageurs dévastateurs sur le plan économique et d'atténuer les obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux.

- Soutenir l'expansion et la diversification des cultures sous serre à l'échelle commerciale dans un environnement réglementaire souple, doté de ressources suffisantes et favorable dans des domaines essentiels incluant :
 - l'innovation en matière d'obtention végétale pour les variétés résistantes aux maladies (ACIA),
 - le développement d'outils de protection des cultures (enregistrements et réévaluations par le CLA, ARLA des options conventionnelles, des biopesticides, des désinfectants, des options certifiés biologiques),
 - normes de qualité, l'emballage et l'étiquetage des fruits et légumes frais (ECCC, ACIA).
- Aider les gestionnaires en leur offrant des incitations financières pour gérer les exigences réglementaires cumulatives imposées aux producteurs en serre dans le cadre du marché de détail hautement concurrentiel et d'une liste croissante de programmes de certification contrôlés par des tiers, incluant la lutte antiparasitaire intégrée, la salubrité des aliments, la main-d'œuvre et d'autres initiatives menées par l'industrie.
- Modifier les critères d'admissibilité au programme Agri-relance d'AAC pour s'assurer qu'ils sont adaptés, prévisibles et disponibles dans tous les secteurs en ce qui concerne les critères qui déclenchent une évaluation du programme Agri-relance.

Recommandation 4 : Augmenter les ressources dédiées à l'élargissement des débouchés commerciaux

Renforcer la politique commerciale et l'harmonisation réglementaire afin de disposer d'un accès au marché et de soutenir la croissance et la compétitivité des exportations canadiennes de cultures maraîchères. [AAC, ACIA]

- La demande de produits de serre canadiens augmente régulièrement. La demande américaine de fruits et légumes frais dépasse sa capacité de production et a démontré des possibilités d'expansion sur des marchés américains mal desservis.
- L'harmonisation réglementaire avec nos principaux partenaires commerciaux, qui facilite la circulation efficace et sûre des plantes et des produits végétaux entre le Canada et les États-Unis, soutient la croissance des exportations canadiennes.
- Soutenir la compétitivité du Canada par des incitations visant à atteindre les objectifs fédéraux et les stratégies de lutte contre le changement climatique qui soient à la hauteur du niveau d'ambition et comparables aux programmes américains.
- Développer de nouveaux marchés internationaux et l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans le cadre d'accords commerciaux internationaux.
- Produits biologiques - Mettre en œuvre la recommandation 12 du rapport du Comité AGRI : Améliorer la résilience du secteur horticole canadien⁵.
- Réexamen et modernisation du concept d'une "Stratégie de périmètre Canada-États-Unis" afin de garantir un engagement à défendre mutuellement nos principaux partenaires commerciaux

⁵<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/AGRI/Reports/RP13189862/agrip20/agrip20-f.pdf>

contre l'introduction involontaire de ravageurs des plantes émergents et d'espèces envahissantes, et les risques associés incluant des perturbations commerciales non tarifaires, en plus de la protection de la base de production nationale.

- Rechercher le soutien de l'ACIA pour les évaluations des risques liés aux ravageurs qui reconnaissent les inquiétudes du secteur en ce qui concerne l'hivernage et l'établissement des ravageurs non indigènes/tropicaux/envahissants, et d'autres voies d'entrée incluant les végétaux destinés à la plantation.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Julie Paillat

Coordonnatrice nationale, industrie de la culture maraîchère en serre

Producteurs de fruits et légumes du Canada

jpaillat@fvgc.ca